

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE RÉGULIÈRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 1^{er} MARS 2016** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE JEUDI 25 FÉVRIER 2016.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers J. Beaumont, C. Cousineau, A. Iermieri et D. Smith, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Paul Bissonnette.

ABSENTS : Monsieur le conseiller Jean-Pierre Grenier et monsieur le maire Morris Trudeau.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur des affaires juridiques et greffier, sont également présents.

Monsieur le maire suppléant Paul Bissonnette lit une déclaration concernant certains sujets :

- *Mise à jour des développements les plus récents, en ce qui concerne le site situé à 86, boulevard Hymus ;*
- *Le Programme particulier d'urbanisme pour le Village de Pointe-Claire ;*
- *Les activités nautiques qui seront proposées au parc de la Grande-Anse ;*

2016-097 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- Correction du montant de l'octroi du contrat inscrit à l'item 30.05 pour le montant suivant : 237 738,41 \$;
- Correction du nombre des membres du conseil autorisés à assister à la dégustation annuelle « A taste of Amcal », organisée par « Les Services à la famille Amcal », en remplaçant le nombre « 5 » membres du conseil par le nombre « 6 » membres du conseil ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relativement à un avis de motion à être donné concernant l'adoption d'un règlement pourvoyant à la création d'une réserve financière pour l'Unité de sauvetage volontaire de Pointe-Claire ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relativement à une entente à intervenir avec la Ville de Dollard-des-Ormeaux concernant l'exécution de travaux sur l'avenue Tecumseh ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relativement à un avis de motion à être donné concernant l'adoption future d'un règlement d'emprunt au montant de 475 000 \$ relativement au remplacement de feux de circulation et de poteaux de lumières ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relativement à un avis de motion à être donné concernant l'adoption future d'un règlement d'emprunt au montant de 450 000 \$ relativement à la construction d'une clôture, le long du boulevard Saint-Jean, entre les avenues Cardiff et Chaucer ;

- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relativement à la confirmation de la nomination de monsieur Rob Geller, à titre de premier président du Club aquatique de Pointe-Claire inc. ;

2016-098 PROCLAMATION – JOURNÉE DU DENIM

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE proclamer la journée du 10 mai 2016 comme étant la « Journée du denim pour le cancer du sein à Pointe-Claire » ;

D'accorder un soutien financier d'un montant égal au montant versé par les employés à cette occasion, en faveur de l'organisme CURE ;

D'autoriser les employés ayant contribué à cette œuvre, à porter du denim (jeans) lors de cette journée et ce, sous réserve d'une impossibilité conséquente à des contraintes professionnelles spécifiques;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989.

2016-099 AUTORISATION - PARTICIPATION DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE À UNE HEURE POUR LA TERRE 2016

ATTENDU QUE le samedi 19 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international «Une heure pour la Terre 2016» inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds Mondial pour la nature (World Wildlife Foundation) ;

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie, pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser la participation de la Ville de Pointe-Claire à l'événement "Une heure pour la Terre 2016" en éteignant tout éclairage non-essentiel durant une période d'une heure le samedi 19 mars 2016, de 20 h 30 à 21 h 30 ;

D'encourager tous les marchands et les résidents de Pointe-Claire à se joindre à la municipalité, de même que toutes les villes de l'agglomération de Montréal.

2016-100 SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT PC-2787-PD1

Se tient une consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

PC-2787-PD1 – Règlement modifiant le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de préciser le rôle du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des travaux de démolition d'immeubles, afin d'introduire un critère additionnel applicable au secteur de l'avenue Cedar et pour apporter une précision aux règles applicables au secteur de redéveloppement Godin-Milroy ;

Monsieur le maire suppléant demande au greffier de préciser la nature et l'objet de ce projet de règlement ;

Des questions sont adressées aux membres du conseil par un résident du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, monsieur Max Wilkie, relativement à la protection, en tant qu'immeuble patrimonial, de l'établissement connu sous la raison sociale « Green Hornet » ;

Le greffier précise que le projet de règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation référendaire.

2016-101 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 2 février 2016 avec la modification suivante :

- En indiquant que les critères de sélection approuvés en vertu de la résolution portant le numéro 2016-078 sont modifiés de façon à ce que :
 - 1^e La pondération du critère « organisation et agencement des ressources humaines affectées à la réalisation du mandat » soit réduite à 5 points au lieu de 10 points ;
 - 2^e D'ajouter un critère dans la section « qualité du matériel de communication proposé », sous la rubrique suivante :

« Capacité à s'exprimer en anglais, langue première », et d'indiquer un nombre de 5 points pour ce critère ;
- En indiquant que les critères approuvés en vertu de la résolution portant le numéro 2016-077 sont également modifiés de la façon suivante :
 - 1^e En modifiant la pondération accordée au critère « organisation des ressources humaines affectées à la réalisation du mandat », en attribuant un nombre de 5 points à ce critère, plutôt qu'un nombre de 10 points ;
 - 2^e En ajoutant un critère dans la section 5 « qualité du matériel de communication proposée », sous la rubrique suivante :

« Capacité à s'exprimer en anglais, langue première » et en attribuant un nombre de 5 points pour ce critère.

2016-102 ADOPTION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION – RÉUNION DU 2 FÉVRIER 2016

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité sur la circulation tenue le 2 février 2016, à l'exception de la teneur de la recommandation formulée en regard de l'item 3, afin de préciser que le conseil souhaite plutôt reporter à l'automne la préparation d'un plan montrant le réaménagement de l'intersection du boulevard Hymus et le boulevard Saint-Jean.

2016-103 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Steve Cascioli :

- L'aménagement du parc de la Grande-Anse.

Monsieur Keith Kelly :

- Il félicite le service des travaux publics concernant la qualité des opérations de l'enlèvement de la neige ; il déplore toutefois le travail effectué par les entrepreneurs privés qui sont embauchés pour déneiger les entrées charretières ;
- Il demande que la Ville encoure une dépense afin d'installer un nouvel appareil de télévision dans le hall d'entrée de l'aréna ;

- Il demande des explications concernant les sujets inscrits aux items 10.05, 20.11 et 30.15 de l'ordre du jour.

Monsieur Luc Dionne :

- Le Club de voile Venture ;
- La façon de se rendre à son bateau dans le futur.

Madame Michelle-Ève Pilon :

- Inquiétude manifestée concernant le projet de réaménagement du parc de la Grande-Anse ;
- Elle dépose une pétition signée par plus de mille personnes s'opposant à la transformation du parc de la Grande-Anse ainsi qu'à la démolition du hangar du Club de voile Venture ;
- Tenue d'une consultation publique sur les plans d'architecte devant éventuellement être préparés à l'égard de la réfection du bâtiment actuellement occupé par le Club de voile Venture ?
- Elle s'oppose à la vocation plus familiale du parc.

Monsieur James Kyle, en tant que président du Club de voile Venture :

- Report d'un an de la démolition du hangar à la Base de voile ;
- Il déplore la façon suivant laquelle la Ville a communiqué avec lui à ce sujet.

Monsieur Kyle a déposé un document intitulé « proposal to the Pointe-Claire city council for the 2016 operation of the Venture Sailing Base ».

Madame Ramona Dancose :

- Demande de ne pas enlever le Club de voile Venture.

Monsieur Nicholas Zakris :

- Demande également que la Ville conserve le hangar tel quel.

Monsieur Hugh Pack :

- Demande le calendrier détaillé de nettoyage du site « Reliance ».

Madame Geneviève Lussier :

- Informe le conseil que la barrière de la clôture, du côté est de la propriété de « Reliance » demeure ouverte.

Madame Suzanne Cadieux :

- Le parc de la Grande-Anse demeurera-t-il intact dans le futur ? ;
- Sa question sera-t-elle notée au procès-verbal ? (ce qui est fait).

Madame Diana Lilly :

- Déplore la limite que la Ville veut imposer aux points de mouillage (wet moorings).

Une lettre d'un monsieur Gendron est lue par une dame non identifiée.

Monsieur Jean-Louis Rodrigue :

- La Ville réexamine toute la question relativement au maintien en place du Club de voile Venture, de même que le maintien des bâtiments.

Madame Susan Weaver :

- Le nettoyage du site abandonné à proximité de l'avenue Donegani et de l'échangeur des Sources ;
- Explications sur la nature des décisions qui seront prises aux items 20.06 et 20.11.

Monsieur Alex Tyrrell, chef du Parti vert du Québec :

- Réitère également sa déception avec le fait que la Ville de Pointe-Claire appuie le gouvernement dans ses démarches à l'égard de la propriété « Reliance ».

Monsieur Ross Smith, du groupe Sauvons l'Anse-à-l'Orme :

- Appui afin de poursuivre les pressions pour nettoyer le site « Reliance » ;
- Est-ce que la Ville de Pointe-Claire effectuera elle-même des efforts afin de bloquer le projet de développement qui est prévu dans le secteur ouest de l'arrondissement de Pierrefonds.

Madame Diane Noonan :

- Les accès au site « Reliance ».

Monsieur Hugh Pack :

- La présence d'enseignes « À louer », sur la clôture de la propriété « Reliance » ;
- Demande à la Ville qu'elle fasse installer des enseignes pour indiquer qu'il s'agit d'un site « toxique ».

Madame Susan Weaver :

- Demande depuis combien de temps la Ville est-elle au courant de la présence de BPC sur le site « Reliance ».

Monsieur Hugh Pack :

- Démolition des immeubles situés au 10-14, avenue Donegani et leur qualification en tant que site « toxique ».

Monsieur Alfred Doyon de la Ville de Beaconsfield, membre du Club de voile Venture :

- Possibilité des non-résidents de s'inscrire aux activités de voile.

Monsieur Walt Winningham de la Ville de Dollard-des-Ormeaux :

- Est-ce qu'il y aura d'autres discussions à venir afin de réexaminer certaines des propositions émises autant par la Ville que celles émises par certains citoyens.

2016-104

ADOPTION – RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (PARTIE DU PARC TERRA COTTA) À DES FINS DE JARDIN COMMUNAUTAIRE PAR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame conseillère Homan,

RÉSOLU : Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement
D'adopter le règlement autorisant l'occupation du domaine public (partie du parc Terra Cotta) à des fins de jardin communautaire par l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans la mesure où la version finale du texte de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 16-143-7833.

2016-105 ADOPTER – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2806 SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'adopter le règlement modifiant le Règlement PC-2806 sur le régime de retraite des employés de la Ville de Pointe-Claire, dans la mesure où la version finale du texte de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 16-135-7896.

2016-106 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2818 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'adopter le règlement modifiant le Règlement PC-2818 sur la démolition d'immeubles, dans la mesure où la version finale du texte de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-611-7751.

2016-107 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2828 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'adopter le règlement modifiant le Règlement PC-2828 décrétant l'imposition des tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2016, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 16-139-7840.

2016-108 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2787 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN DE PRÉCISER LE RÔLE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME À L'ÉGARD DES TRAVAUX DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES, AFIN D'INTRODUIRE UN CRITÈRE ADDITIONNEL APPLICABLE AU SECTEUR DE L'AVENUE CEDAR ET POUR APPORTER UNE PRÉCISION AUX RÈGLES APPLICABLES AU SECTEUR DE REDÉVELOPPEMENT GODIN-MILROY

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'adopter le règlement modifiant le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de préciser le rôle du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des travaux de démolition d'immeubles afin d'introduire un critère additionnel applicable au secteur de l'avenue Cedar et pour apporter une précision aux règles applicables au secteur de redéveloppement Godin-Milroy, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-613-7753.

2016-109 APPROBATION – PIIA – 403, AVENUE SAINT-LOUIS

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 403 avenue Saint-Louis exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 novembre 2015.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme les 6 et 20 novembre 2015 :

- Plans topographiques ;
- Rendu de couleurs ;
- Plan de la façade avec des fenêtres ajustées ;
- Plan de la maison ;
- Implantation avec l'entrée charretière existante ;
- Rendu - Façade avant ;
- Échantillons (ou ses équivalents) ;
- Matériaux de revêtement : Bardages de bois - Bois transformé - Granite ;
- Détails architecturaux et bordures: Aluminium - Gentek - Ice white (blanc) ;
- Soffites et fascia : Aluminium - Gentek - Ice white (blanc) ;
- Fenêtres : Blanc ;
- Porte d'entrée : Aluminium - Gentek - Minerai de fer ;
- Porte de garage: Aluminium - Gentek - Minerai de fer ;
- Toiture : Bardeaux d'asphalte- IKO Cambridge - Dual black (noir) ;

Reçu le 23 novembre 2015 :

- Rapport de l'arbre ;

et ce, relativement à la démolition de la maison existante et à la construction d'une maison unifamiliale au 403, avenue Saint-Louis, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, au plus tard le 31 mai 2017 ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 6 000 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-110

APPROBATION – PIIA – 12, AVENUE BRUNET

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 12, avenue Brunet exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 25 janvier 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau ;

Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 8 décembre 2015 :

- Plans - 12 Brunet ;
- Matériaux de revêtement : Bardeaux de bois - Ball gown (mauve - gris);
- Détails architecturaux : Bois - Ultra pure white (blanc) ;
- Soffites et fascia : Bois - Ultra pure white (blanc) ;
- Fenêtres : Vinyl – Battant – Blanc
- Colonnes de véranda et garde-corps : Bois - Ultra pure white (blanc) ;
- Porte d'entrée : Fibre de vitre - Spiced wine (rouge) ;
- Portes latérales et de garage : Fibre de vitre – blanc ;
- Toit: Bardeaux d'asphalte - Iko Cambridge - Dual black ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures au 12, avenue Brunet, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 3 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-111

APPROBATION – PIIA – 109, AVENUE DE LA POINTE-CLAIRE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 109, avenue de la Pointe-Claire exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 25 janvier 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par monsieur le conseiller Lermieri, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme les 22 décembre 2015 et 11 janvier 2016 :

- Certificat de localisation ;
- Formulaire - Émission permis ;
- Commentaire arboriculture ;
- Élévation avant et élévation arrière ;
- Implantation ;
- Insertion ;
- Élévation latérale gauche ;
- Élévation latérale droite ;
- Plan sanitaire – Élévation latérale gauche ;
- Plan sanitaire – Élévation latérale droite ;
- Plan du site ;
- Rapport de foresterie urbaine - 109, avenue de la Pointe-Claire ;
- Rapport de foresterie urbaine ;
- Échantillons (ou équivalents) ;
- Matériaux de revêtement : Bois - Maibec - Gris foncé,
Pierre - Gris / Blanc
- Détails architecturaux et bordures : Polyuréthane - GPL Tradition – Blanc ;
- Soffites et fascia: Aluminium - Kaycan – Blanc ;
- Fenêtres : PVC – Battant - Casement – Blanc ;
- Porte d'entrée: Fibre de vitre - Wood grain ;
- Porte de garage : Acier - Garaga - Blanc avec noir hardware
- Portes: Acier - Fenplast – Gris ;
- Toiture: Bardeaux d'asphalte et métal - BP Standing seam - Gris pâle ;
- Escaliers, garde-corps et palier : Bois - Pin - Gris pâle ;
- Entrée charretière et passage piétonnier : Asphalte, Pavé-uni - Gris foncé, gris pâle ;

et ce, relativement à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale au 109 avenue de la Pointe-Claire, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que le requérant devra avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que le requérant devra produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 8 013 \$, auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-112

APPROBATION – PIIA – 78, AVENUE DE LA POINTE-CLAIRE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 78, avenue de la Pointe-Claire exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 25 janvier 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 8 janvier 2016 :

RÉSOLU :

- Élévation arrière ;
- Élévation avant ;
- Élévation droite ;
- Élévation gauche ;
- Implantation ;

- Plan d'insertion ;
- Échantillons (ou équivalents) ;
- Matériaux de revêtement : Bois d'ingénierie -KWP - Granite grey (gris);
- Bardage et bardeaux - KWP - Gris foncé ;
- Détails architecturaux et bordures: Aluminium - KWP – Blanc ;
- Soffites et fascia: Aluminium - Blanc ;
- Colonnes de véranda et rampes : Bois traité – Blanc ;
- Fenêtres : PVC – Blanc ;
- Porte d'entrée - Acier - Peace yellow (pastel clair) ;
- Portes latérales et de garage: Acier – Blanc ;
- Toiture : Bardeaux d'asphalte - Dual black (noir) ;

Reçu le 29 septembre 2015 :

- Évaluation des arbres ;

et ce, relativement à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale détachée au 78, avenue de la Pointe-Claire, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition que :

- La superficie supérieure recouverte de bardeaux au-dessus du garage soit devancée et traitée comme un volume séparé en fonction de son traitement architectural différentiel ou que les moulures et bardeaux soient remplacés par des bardeaux au 7/8ième de la section en pente du toit afin d'uniformiser l'étage supérieure.

D'indiquer que le requérant devra avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que le requérant devra produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 6 100 \$, auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-113

APPROBATION – PIIA – 98, AVENUE CEDAR

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 98, avenue Cedar exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 2 novembre 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 26 octobre 2015 :

- Rendu de couleur ;
- Plans ;
- Option 14 pieds ;
- Échantillons (ou équivalents) ;
- Matériaux de revêtement : Bardages de bois - Goodstyle - Galet ;
- Soffites et fascia : Aluminium - Kaycan – Blanc ;
- Fenêtres et portes : Bois PVC - Porte noire, fenêtres blanches, bordures blanches ;
- Porte de garage : Aluminium - Gentek - Minerai de fer ;
- Toiture : Bardeaux d'asphalte- BP Mystique - 2 tone black (noir) ;
- Escaliers, garde-corps et palier - Ciment et Aluminium - Gris et blanc ;
- Entrée charretière et passage piétonnier : Asphalte – Noir ;

et ce, relativement à la démolition de la maison existante et à la construction d'une maison unifamiliale au 98, avenue Cedar, ceux-ci

étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition que :

- L'entrée charretière soit diminuée à 12' de large sur une distance minimale de 15' avant de pouvoir graduellement être élargie jusqu'à 20 pieds, le tout, sur la base des critères suivants énoncés au chapitre 3 du règlement :

Critères applicables aux accès véhiculaires, piétonniers et aires de stationnement

31.33) Les aires de stationnement incluant les aires de manœuvre et les allées devraient être situées, agencées et aménagées de façon à assurer la sécurité des manœuvres d'entrée et de sortie ;

31.36) Les accès véhiculaires et autres surfaces imperméables devraient être minimisés au profit de surfaces naturelles perméables, telles que pelouse et autres aménagements paysagers; et les aménagements en pavés perméables sont préférables aux aménagements traditionnels, tels que l'asphalte et le béton ;

31.37) Dans la mesure du possible, les aires de stationnement incluant les aires de manœuvre et les allées devraient être situés et agencés de façon à être le moins visibles de la voie publique et éviter les grandes surfaces entièrement dégagées ;

D'indiquer que le requérant devra avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai expirant le 31 mai 2017, suite à la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que le requérant devra produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$, auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-114

APPROBATION – PIIA – 345, BOULEVARD BRUNSWICK

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 345, boulevard Brunswick exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 25 janvier 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par monsieur le conseiller Lermieri, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver le document suivant, reçu au service d'urbanisme le 4 janvier 2016 :

- Implantation, à l'exception de l'aire d'exposition située à l'extrême ouest de la propriété ;

et ce, relativement aux rénovations extérieures au 345, boulevard Brunswick, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que le requérant devra avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que le requérant devra produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 100 000 \$, auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés

conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-115 APPROBATION – PIIA – 393, AVENUE SAINT-LOUIS

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 393, avenue Saint-Louis exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 25 janvier 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme les 22 décembre 2015 et 7 janvier 2016 :

RÉSOLU :

- Élévation sur les avenues Saint-Louis et Hornell ;
- Façade sur les avenues Saint-Louis et Hornell ;
- Implantation et élévation gauche ;
- Note Urbanisme
- Échantillons (ou équivalents) ;
- Matériaux de revêtement : Ciment acrylic - Adex - Blanc ;
- Brique - Brampton Brick – Slate ;
- Panneau d'acier - Prefab Standard PS-200 – Gris ;
- Détails architecturaux et bordures: Brique - Brampton Brick – Slate ;
- Porte: Aluminium anodisé – Gris ;
- Fenêtres: Aluminium anodisé - Gris ;
- Toiture: Membrane plate - Blanc ou gris ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures au 393, avenue Saint-Louis, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que le requérant devra avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés à l'intérieur d'un délai de douze mois suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que le requérant devra produire, avant l'émission du permis une garantie financière au montant de 5 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-116 APPROBATION – PIIA – 40, AVENUE KING

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 40, avenue King exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 novembre 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme les 9, 20 et 26 novembre 2015 :

RÉSOLU :

- Élévation arrière ;
- Élévation droite ;
- Façade ;
- Façade couleur ;

- Plan du site du 26 novembre 2015 ;
- Streetscape ;
- Description des matériaux ;
- Matériaux de revêtement: Bardages de bois - Bois transformé - Granite ;
- Détails architecturaux et bordures : Aluminium - Gentek - Ice white (blanc) ;
- Soffites et Fascia: Aluminium - Gentek - Ice white (blanc) ;
- Fenêtres : Blanc ;
- Porte d'entrée: Aluminium - Gentek - Minerai de fer ;
- Porte de garage : Aluminium - Gentek - Minerai de fer ;
- Toiture : Bardeaux d'asphalte- IKO Cambridge - Dual black (noir) ;

Reçu le 18 novembre 2015 :

- Évaluation des arbres ;

et ce, relativement à la démolition de la maison existante et à la construction d'une maison unifamiliale au 40, avenue King, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition que :

- la couleur du revêtement du bâtiment proposé soit d'un teint plus clair pour mieux s'agencer avec les bâtiments avoisinants, et que la couleur des bordures soit modifiée au besoin ;
- la dimension des fenêtres du rez-de-chaussée, en façade, soit réduite.

D'indiquer que le requérant devra avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, au plus tard le 31 mai 2017, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que le requérant devra produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$ auprès du service d'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-117 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE – 117, BOULEVARD HYMUS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé à 117, boulevard Hymus, afin d'y permettre l'installation d'une deuxième enseigne murale d'une superficie de 5,76 m² (62 pi²).

2016-118 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE – 345, BOULEVARD BRUNSWICK

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé à 345, boulevard Brunswick, afin d'y permettre un espace vert d'une largeur de 1 m (3,3'), entre l'aire de stationnement et l'avenue Auto Plaza plutôt que le minimum requis de 6 m (19,7').

2016-119 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE – 301-305, BOULEVARD BRUNSWICK

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé à 301-305, boulevard Brunswick, afin d'y permettre :

- a) un développement de type « campus » au lieu d'un seul bâtiment par terrain ;

- b) un bâtiment moins haut que la hauteur minimale de trois étages requis ;
- c) une marge avant de 5,7 m (18,7') sur le boulevard Brunswick et de 4,5 m (14,7') sur l'avenue Revcon au lieu de la marge avant minimale de 10 m (32,8').

2016-120 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 19 JANVIER 2016 AU 16 FÉVRIER 2016, AINSI QUE LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 20 JANVIER 2016 AU 16 FÉVRIER 2016

La liste des amendements budgétaires pour la période du 19 janvier 2016 au 16 février 2016, ainsi que le registre des chèques pour la période du 20 janvier 2016 au 16 février 2016 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2016-121 APPROPRIATION – SOMME REQUISE DES RÉSERVES ET FONDS DE ROULEMENT POUR DIVERSES INTERVENTIONS, EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION PRÉVUES AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'autoriser l'emprunt, à même le fonds de roulement, d'une somme de 29 000 \$ pour le financement des dépenses relatives à l'acquisition d'un photocopieur et d'un numériseur professionnel pour la gestion des documents et archives ;

D'indiquer que cet emprunt au fonds de roulement sera remboursé suivant les montants et les échéances ci-après mentionnées :

- 2017 : 5 800 \$;
- 2018 : 5 800 \$;
- 2019 : 5 800 \$;
- 2020 : 5 800 \$;
- 2021 : 5 800 \$.

D'approprier, à même le surplus non autrement approprié de la Ville, une somme totalisant 95 000 \$, afin de pouvoir payer comptant les dépenses afférentes à l'obtention de services de gestion matérielle et contractuelle pour un montant de 20 000 \$ et pour pouvoir exécuter certains travaux pouvant être requis, suite aux recommandations émises par le comité de sécurité interne, pour un montant de 75 000 \$.

2016-122 APPROBATION – SOMMES REQUISES DES RÉSERVES ET FONDS POUR DIVERSES INTERVENTIONS, EN MATIÈRE D'INGÉNIEURIE ET IMMEUBLES PRÉVUES AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2016-2017-2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser l'emprunt, à même le fonds de roulement, d'une somme de 280 000 \$ pour le financement de certaines dépenses d'immobilisation identifiées par les numéros de projet 15-015, 16-005, 16-017 et 16-027 ;

D'autoriser le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, pour les montants et les échéances ci-après mentionnées :

- 2017 : 56 000 \$;
- 2018 : 56 000 \$;
- 2019 : 56 000 \$;
- 2020 : 56 000 \$;
- 2021 : 56 000 \$.

D'approprier, à même le surplus non autrement approprié de la Ville, une somme de 1 485 000 \$ afin de pouvoir payer comptant les dépenses afférentes à l'exécution des projets mentionnés à la section « Description » du dossier décisionnel 16-315-8012, à l'exception des

projets devant être financés à même l'emprunt au fonds de roulement autorisé en vertu des deux alinéas précédents.

2016-123 AUTORISATION – EMPRUNT À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AU REMPLACEMENT DE VÉHICULES LÉGERS ET LE REMPLACEMENT D'UN CAMION DIX – ROUES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser l'emprunt, à même le fonds de roulement, d'une somme de 900 000 \$ pour le financement des dépenses relatives au remplacement de quatorze (14) véhicules légers et le remplacement d'un camion dix-roues ;

D'indiquer que ce montant sera remboursé au fonds de roulement, suivant les échéances ci-après mentionnées :

- 2017 : 180 000 \$;
- 2018 : 180 000 \$;
- 2019 : 180 000 \$;
- 2020 : 180 000 \$;
- 2021 : 180 000 \$.

2016-124 AUTORISATION – TRANSFERT D'UNE SOMME VERS CERTAINS POSTES BUDGÉTAIRES AFFÉRENTS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser un amendement budgétaire pour un montant total de 129 152,48 \$, à même le poste « éventualités », de façon à ce que les sommes ci-après indiquées soient transférées au poste budgétaire mentionné pour chacun d'eux :

- 02-420-00-471 : 55 298,42 \$;
- 02-420-00-479 : 52,93 \$;
- 02-420-00-495 : 61 632,87 \$;
- 02-420-00-485 : 12 168,26 \$.

2016-125 APPROPRIATION – FONDS NÉCESSAIRES POUR LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE POUR LE PROJET DU DIAGNOSTIC ET DU PLAN PARTICULIER D'URBANISME POUR LE VILLAGE DE VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser l'appropriation, à même le surplus non autrement approprié de la Ville de Pointe-Claire, d'une somme de 250 000 \$, afin de créer une réserve au même montant, de manière à pouvoir acquitter, à même cette réserve, les dépenses afférentes à l'élaboration d'un « diagnostic du Village de Valois », ainsi qu'à l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme du village Valois.

2016-126 AUTORISATION – PARTICIPATION À LA DÉGUSTATION ANNUELLE « A TASTE OF AMCAL »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser monsieur le maire Trudeau ainsi que mesdames les conseillères Homan et Thorstad-Cullen et les conseillers Bissonnette, Cousineau, Iermieri et Smith à représenter la Ville de Pointe-Claire lors de la dégustation annuelle « A taste of Amcal », organisée par « AMCAL » devant avoir lieu le 11 avril 2016 ;

D'autoriser le remboursement des frais engagés par la participation des membres du conseil mentionnés plus haut à cette événement, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8001 émis le 11 février 2016.

2016-127 AUTORISATION – PARTICIPATION AU SALON DES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser madame Emmanuelle Jobidon, coordonnatrice – environnement et développement durable, à représenter la Ville de Pointe-Claire à l'occasion du Salon des technologies environnementales devant avoir lieu à Québec les 15 et 16 mars 2016 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus relativement à la participation de madame Jobidon à ce congrès, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-470-00-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-7964 émis le 4 février 2016.

2016-128 AUTORISATION – PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL « LES ARTS ET LA VILLE »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser la participation de madame Micheline Bélanger, planificatrice – Arts, culture et bibliothèques, à représenter la Ville à l'occasion du colloque « Les Arts et la Ville », devant avoir lieu à Rimouski du 1^{er} au 3 juin 2016 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus relativement à la participation de madame Bélanger à ce colloque, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 1-02-702-20-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-7931 émis le 2 février 2016.

2016-129 AUTORISATION – PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'autoriser la participation de messieurs Jacques Gagnon, ing., directeur – Gestion du territoire, Erik Rolland, ing., surintendant – Travaux publics et Benoit Filion, planificateur – Ingénierie et Immeubles à représenter la Ville de Pointe-Claire à l'occasion du colloque annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec, devant avoir lieu à Montréal les 18 et 19 avril 2016 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus relativement à la participation de messieurs Gagnon, Rolland et Filion à ce colloque, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires ci-après mentionnés :

- 02-315-00-313 ;
- 02-310-00-313 ;
- 02-315-00-361.

2016-130 AUTORISATION – ANNULATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

ATTENDU QUE par sa résolution 2009-326 adoptée en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le conseil offrait la possibilité d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin ;

ATTENDU QU'en vertu dudit article, la résolution est valable aux fins de tout scrutin ou référendum tenu par la suite tant que cette résolution n'est pas résiliée ;

ATTENDU QU'à la suite du scrutin tenu à l'occasion de l'élection générale du 3 novembre 2013, le greffe a procédé à une évaluation portant sur le processus du vote par correspondance, le taux de participation des personnes admissibles à voter par correspondance et les coûts encourus ;

ATTENDU QU'il serait souhaitable de résilier ce mode de vote afin d'éviter d'encourir des coûts supplémentaires advenant une élection partielle ou un scrutin référendaire ;

ATTENDU QUE le vote par correspondance peut être offert de nouveau lors de la prochaine élection générale au moyen d'une résolution adoptée par le conseil dans les délais prévus à l'article 659.4 de la LERM.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'annuler la résolution 2009-326 et de résilier le vote par correspondance;

D'aviser le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le Directeur général des élections.

2016-131 AUTORISATION – OPPOSITION DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE - EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement DE s'opposer à la demande soumise par le Club de Yacht de Pointe-Claire afin d'être exempté du paiement de leurs taxes foncières à la suite d'une reconnaissance par la « Commission municipale du Québec » ;

DE mandater la firme « Bélanger Sauvé » à représenter la Ville de Pointe-Claire dans la cause devant la « Commission municipale du Québec » et lors de l'audience à être fixée par la « Commission » à cet effet et d'utiliser tous les moyens nécessaires afin de s'assurer que les intérêts de la Ville seront préservés.

2016-132 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN TRADUCTION POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels de traduction, en 2016, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour chacune des années 2017 et 2018, à Les traductions Tessier, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant de 77 125,23 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres DP160005 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-7986 émis le 16 février 2016.

2016-133 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LE MONTAGE GRAPHIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels pour le montage graphique du programme des loisirs, du bulletin municipal et du calendrier culturel à Duval Design Communication, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant de 87 335,01 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres DP160002 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-342, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-7980 émis le 16 février 2016.

2016-134 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT SENIOR BILINGUE POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels d'un consultant senior bilingue à Astérisme relations publiques et communication, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 103 477,50 \$, taxes incluses, pour l'année 2016, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour chacune des années 2017 et 2018, conformément aux documents de l'appel d'offres DP160003 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-7984 émis le 18 février 2016.

2016-135 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN GRAPHISME POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels en graphisme à CGCOM, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 74 733,75 \$, taxes incluses, pour l'année 2016, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour chacune des années 2017 et 2018, conformément aux documents de l'appel d'offres DP160004 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-7982 émis le 18 février 2016.

2016-136 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE RÉTRO-CAVEUSE NEUVE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'une rétro-caveuse neuve, de marque Caterpillar, modèle 430F2-IT, quatre roues motrices ou équivalente, modèle de l'année 2015 ou plus récent, ainsi que toutes les options retenues, telles qu'indiquées à la section « Description » du dossier décisionnel 16-325-8033, à Hewitt Équipement Limitée, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 237 738,41 \$, taxes incluses, dont une partie, à savoir la somme de 218 192, 66 \$ est payable comptant, alors que le solde, à savoir un montant de 17 000 \$, est crédité à la Ville par la remise en échange d'une rétro-caveuse Case 590 SL de l'année 2000, conformément aux documents de l'appel d'offres TP160004 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-13-003, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8033 émis le 19 février 2016.

2016-137 APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET DE LA CHAUSSÉE SUR LES AVENUES CHAUCER, WILLOWBANK, MAYWOOD, GRANGE, NEWTON SQUARE ET HASTINGS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Roxboro Excavation inc., pour un montant total de 12 394,60 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 12 394,60 \$, taxes incluses, relativement à des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et de la chaussée sur les avenues Chaucer, Willowbank, Maywood, Grange, Newton Square et Hastings, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 3 500 707,20 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-32-821, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8042 émis le 19 février 2016.

2016-138 APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – REMPLACEMENT DES RACCORDEMENTS DE SERVICES À STEWART HALL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorsrad-Cullen, et unanimement D'approuver six modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Les Constructions P.R.V. inc., pour un montant total de 14 313,10 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 14 313,10 \$, taxes incluses, relativement au remplacement des raccordements de services à Stewart Hall, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 134 662,61 \$;

D'imputer cette dépense à même les fonds disponibles en vertu du Règlement d'emprunt PC-2821 (poste budgétaire 22-415-02-821).

2016-139 APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – TRAVAUX D'ENTRETIEN GÉNÉRAL DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Poulin Électrique inc., pour un montant total de 40 202,69 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 40 202,69 \$, taxes incluses, relativement à l'exécution de travaux d'entretien électrique général des édifices municipaux de la Ville de Pointe-Claire, pour 2015, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 571 042,26 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-40-534, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8011 émis le 19 février 2016.

2016-140 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'INSPECTION MENSUELLE DES AIRES DE JEUX POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels pour l'inspection mensuelle des aires de jeux pour l'année 2016, tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux, suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-318-7978.

2016-141 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION - SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE FIRME D'ARCHITECTES POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels d'architecture concernant le projet de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville, tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux, suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-318-7958.

2016-142 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE FIRME D'ARCHITECTES POUR DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels en architecture concernant la réalisation de travaux de réaménagement à la bibliothèque centrale – salle de référence et jardin de lecture, tels que lesdits sont énoncées et suivant la pondération accordée pour chacun d'eux, suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-318-7958.

2016-143 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE FIRME D'ARCHITECTES POUR LA RÉFECTION DE TOITURES POUR DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels en architecture concernant la réfection de toitures pour divers bâtiments municipaux, tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée pour chacun d'eux au point 1 suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-315-8008.

2016-144 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE FIRME D'ARCHITECTES ET D'ARCHITECTES PAYSAGER POUR LE RÉAMÉNAGEMENT COMPLET DU SITE VENTURE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels en architecture et d'architectes paysager concernant le réaménagement complet du site du parc de la Grande-Anse (Venture) incluant les rénovations au bâtiment principal ainsi que l'aménagement paysager et de loisirs, tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée pour chacun d'eux au point 2 suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-316-8008.

2016-145 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE FIRME EN INGÉNIERIE SPÉCIALISÉE POUR LES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES AU CENTRE AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels d'une firme en ingénierie spécialisée pour les problématiques rencontrées au Centre aquatique de Pointe-Claire, tels

que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée pour chacun d'eux au point 3 suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-316-8008.

2016-146 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE FIRME EN CONCEPTION ET AMÉNAGEMENT POUR LA CRÉATION D'UN SKATE-PARK

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être employé dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels d'une firme spécialisée en conception et aménagement d'un « skate-park », tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée pour chacun d'eux au point 4 suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-316-8008.

2016-147 OCTROI DES ANNÉES D'OPTION 2016-2017 DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES SURFACES GAZONNÉES, LE NETTOYAGE DES PELOUSES, POUR LA TONTE DE GAZON DES ESPACES VERTS, LE RAMASSAGE, LE TRANSPORT DE DÉCHETS ET LE TRAÇAGE DE LIGNES DES TERRAINS SPORTIFS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement DE se prévaloir de l'option prévue en faveur de la Ville de Pointe-Claire, en vertu des documents contractuels employés lors de l'appel d'offres PH120005 suivant lequel un contrat initial a été octroyé à la firme 9042-0845 Québec inc. (Mario C. et fils) pour les saisons 2013, 2014 et 2015 et, en conséquence :

- De prolonger le contrat octroyé à 9042-045 Québec inc. (Mario C. et fils) de façon à ce que celle-ci fournisse à la Ville des services d'entretien des surfaces gazonnées, de nettoyage des pelouses, la tonte de gazon des espaces verts, de ramassage, de transport de déchets et de traçage de lignes des terrains sportifs pour les saisons 2016 et 2017, pour un montant total de 831 054,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents contractuels ayant fait l'objet de l'appel d'offres PH120005.

2016-148 AUTORISATION – RATIFICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT SÉNIOR BILINGUE, DE GRAPHISME ET DE TRADUCTION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE ratifier les contrats octroyés à Astérisme, relations publiques et communication, totalisant la somme de 51 738,75 \$, taxes incluses, par l'entremise des bons de commandes DC160003, DC160015, CO160156, pour la fourniture de services professionnels d'un consultant sénior bilingue, de graphisme et de traduction dont l'octroi a été rendu nécessaire pendant la période intérimaire ayant commencé le 1^{er} décembre 2015 jusqu'au 10 mars 2016, soit la période requise pour permettre à la Ville de compléter les processus d'appels d'offres nécessaires en vue d'octroyer lors de la présente séance du 1^{er} mars 2016, trois contrats distincts de longue durée pour chacun des objets mentionnés ci-haut, pour permettre une transition efficace et efficiente de l'ensemble des dossiers et pour s'assurer de maintenir prioritairement l'offre de services actuelle en matière de communications envers les citoyens.

2016-149 AUTORISATION – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT À UNE AGENCE DE VOYAGE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant l'octroi d'un contrat en faveur d'une agence de voyages à être mandatée pour

prendre en charge les réservations d'hébergement et billets d'autobus pour les clubs sportifs de Pointe-Claire lors de compétitions devant se dérouler à l'extérieur du territoire de la Ville de Pointe-Claire, en utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres conformément à l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes.

2016-150 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES D'UNE AGENCE DE VOYAGES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services d'une agence de voyage, tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux, suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-724-7823.

2016-151 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2016

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de janvier 2016, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2016-152 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES POUR LE 1^{ER} MARS 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 1^{er} mars 2016, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et par madame Marie-Josée Boissonneault, directrice du service des services administratifs et trésorière.

2016-153 APPROBATION – INDEXATION DES MONTANTS D'ALLOCATION POUR L'UTILISATION D'AUTOMOBILE À DES FINS PROFESSIONNELLES AU 1^{ER} MAI 2016

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver les changements relatifs aux taux de remboursement de kilométrage des frais de transport de la politique de frais de déplacement à la demande de l'employeur à compter du 1^{er} mai 2016 comme suit :

Type de montants	1 ^{er} mai 2015	1 ^{er} mai 2016
Jusqu'à un maximum de 320 kilomètres	0,55 \$	0,53 \$
De 320 kilomètres à 1 280 kilomètres	0,45 \$	0,44 \$
Pour tout kilomètre additionnel à 1 280 kilomètres	0,36 \$	0,35 \$
Pourcentage d'ajustement	-	-3,3%

2016-154 APPROBATION – NOUVELLE STRUCTURE – SERVICE CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver les changements devant être apportés à la structure du bureau administratif et des divisions de la récréation et du centre aquatique du service de la culture, des sports, des loisirs et du développement communautaire, tel que lesdits changements sont illustrés aux documents intitulés « Proposition », annexés en pièces jointes au dossier décisionnel 16-161-8036.

2016-155 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AFFÉRENTE À CERTAINES ACTIVITÉS DE L'UNITÉ DE SAUVETAGE VOLONTAIRE DE POINTE-CLAIRE

Monsieur le conseiller Cousineau donne avis à l'effet qu'un règlement créant une réserve financière afférente à certaines activités de l'Unité de sauvetage volontaire de Pointe-Claire sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-156 APPROBATION – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver une entente à intervenir entre les villes de Pointe-Claire et Dollard-des-Ormeaux pour la réalisation de travaux de reconstruction sur l'avenue Tecumseh, entre le boulevard Brunswick et l'avenue Labrosse, incluant une partie de l'avenue Tecumseh située sur le territoire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, dans la mesure où la version finale de cette entente est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 16-320-7849 ;

D'autoriser le directeur – gestion du territoire, monsieur Jacques Gagnon, ing., à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2016-157 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX RELIÉS AUX FEUX DE CIRCULATION DU BOULEVARD SAINT-JEAN ET AU REMPLACEMENT DE POTEAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUE, AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 475 000 \$ À CES FINS

Monsieur le conseiller Iermieri donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'exécution de travaux reliés aux feux de circulation du boulevard Saint-Jean et au remplacement de poteaux d'éclairage de rue, ainsi qu'un emprunt au montant de 475 000 \$ à ces fins sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-158 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX RELIÉS AU REMPLACEMENT DE LA CLÔTURE DU CÔTÉ EST DU BOULEVARD SAINT-JEAN, ENTRE LES AVENUES CARDIFF ET CHAUCER AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 450 000 \$ À CES FINS

Monsieur le conseiller Smith donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'exécution de travaux reliés aux feux de circulation du boulevard Saint-Jean, entre les avenues Cardiff et Chaucer ainsi qu'un emprunt au montant de 450 000 \$ à ces fins sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-159 CONFIRMATION – CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE INC.

RÉSOLU :
Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE confirmer la nomination de monsieur Rob Geller, à titre de président du Club aquatique de Pointe-Claire inc., pour un mandat initial de deux (2) ans, et ce, conformément aux règlements du Club aquatique de Pointe-Claire inc.

2016-160 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
DE lever la présente séance à 9 h 40.

Paul Bissonnette, Maire suppléant

Me Jean-Denis Jacob, Greffier